



AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF RESEAU SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L.2122-1-3 du CG3P)

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Hauts de France de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 449 avenue Willy Brandt à Euralille (59777), représentée par son Directeur Monsieur Laurent LESMARIE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Occupant :

La **SOCIETE DB CARGO FRANCE**, Société par Action Simplifiée au capital de 20.000.000,000 Euros, dont le siège social est situé Bât. 268, 45, Avenue Victor Hugo à AUBERVILLIERS (93300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 890 656 00451, Représentée par Monsieur Alexandre GALLO, domicilié 38 avenue des Lecques à SAINT CYR SUR MER (83270), né le 15 juin 1968 à MARSEILLE (13), en sa qualité de Président, en vertu des pouvoirs qu'il détient,

3. Bien occupé :

Le bien immobilier est constitué de trois (3) zones de stockage, représentant une surface totale de 540 m² environ, et réparties comme suit :

- Un préau de 20 m² (Bât 040) ;
- Un appentis d'environ 20 m² en bout du Bât 041 ;
- Un terrain nu d'une surface d'environ 500 m² en lieu et place de l'ancien Bât 042, démoli.

Le bien est situé avenue de la Rotonde à Lille (59160) et est repris au cadastre de ladite commune sous le n°6985 de la Section OB.

4. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable

4.1. En droit

Le titre a pour seul objet de prolonger la durée d'une autorisation existante non susceptible de restreindre ou limiter la concurrence. (Article 2122-1-2 du CG3P).

4.2. En fait

La société DB CARGO France, anciennement dénommée EURO CARGO RAIL (changement intervenu en janvier 2021), bénéficie depuis le 1^{er} août 2020 d'une Convention d'Occupation Temporaire n°403741, signée le 16 mars 2021, l'autorisant à occuper une partie de terrain avec constructions, affecté à SNCF Réseau, située Avenue de la Rotonde à LILLE (59160), aux fins de stockage de matériaux et d'équipements liés à son activité, objet du présent avenant.

Il est précisé que la société occupe ce site depuis le 1^{er} septembre 2017 et bénéficie, par ailleurs, d'un second contrat, n°403290, portant sur la mise à disposition :

- d'une partie d'un bâtiment appartenant à HEXAFRET ;
- ainsi que d'une zone de stationnement pour les véhicules du personnel, située sur un terrain appartenant à SNCF Voyageurs. Ces deux contrats sont considérés comme indissociables.

L'OCCUPANT a manifesté sa volonté de prolonger son occupation du site pour une durée supplémentaire de cinq (5) années, et a exprimé son intérêt, en cas de libération prochaine d'une partie supplémentaire du bâtiment, d'étendre son occupation afin d'accroître son activité, sous réserve d'un accord formel de la SNCF.

Il a également sollicité le remplacement d'un container actuellement en place sur le terrain objet de la présente convention, afin d'adapter ses installations.

Dans ce cadre, les parties conviennent de proroger la durée de l'occupation de dix-sept (17) mois supplémentaires à compter du 1^{er} août 2025.

5. Information :

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Mme. Pauline Boulanger / Courriel : pauline.boulanger@eset-pm.com

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 5 du présent avis. La consultation se fera uniquement sur place.

7. Information sur les recours :

Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000

Téléphone : 03 59 54 23 42

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr